



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 12 avril 2024 DELIBERATION

Rapporteur : M. Jean CONTOU-CARRERE

Secrétaire de séance : Madame Flora LAPERNE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 28
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjointe,
M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, M. Nicolas MALEIG,
Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESENY, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à Mme Sabine SALLE
- Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Saïd SOUITA donne pouvoir à M. Frédéric LOUSTAU
- Mme Marie SAYERSE donne pouvoir à Mme Flora LAPERNE

13 - AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT POUR L'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE RELÈVE À DISTANCE

Par délibération en date du 9 avril 2018, le Conseil municipal a approuvé une autorisation de programme et crédits de paiement pour l'installation d'un dispositif de relèvement des compteurs à distance arrêtant l'enveloppe initiale des travaux à 331.000 € et fixant la participation du service de l'assainissement au financement de cette installation à 50 % de son coût.

Par délibération en date du 10 avril 2019, le Conseil municipal a approuvé la révision du montant global de l'autorisation de programme pour le fixer à 766.500 €.

Par délibération en date du 29 juillet 2020, le Conseil municipal a approuvé la révision du montant global de l'autorisation de programme laquelle a été fixée à 870.325 €.

Par délibération en date du 10 février 2021, le Conseil municipal a précisé que les dépenses d'installation de ce dispositif ainsi que les charges de fonctionnement induites seraient prises en charge à parts égales directement par chacun des budgets de l'eau et de l'assainissement.

Par délibération du 7 avril 2023, le Conseil municipal a prorogé d'une année l'autorisation de programme et a approuvé la répartition des crédits comme suit :

Budget Eau Potable					
AP 2018-01 / Mise en place d'un dispositif de relève à distance					
DEPENSES					
MONTANT AP (Investissement)	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
435.162,50 €	12.550 €	900 €	200.088,71€	92.916,49€	RAR 128.707,30€

Budget Assainissement					
AP 2021-01 / Mise en place d'un dispositif de relève à distance					
DEPENSES					
MONTANT AP (Investissement)	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
435.162,50 €	-	-	200.088,71€	92.916,48€	7.225,01 € RAR 134.932,30€

En 2023, les travaux engagés au titre de cette autorisation de programme se sont élevés à :

- Pour le budget de l'eau : 128.707,30 €, soit 62.255,95 € réalisés et 66.451,35 € en restes à réaliser,
- Pour le budget de l'assainissement : 142.157,31 €, soit 62.255,90 € réalisés et 79.901,41 € en restes à réaliser.

Il est proposé de prolonger cette autorisation de programme d'une année afin de permettre l'achèvement de cette opération. Au vu des crédits réalisés en 2023 et des restes à réaliser, il convient d'ajuster la ventilation des crédits de paiement de cette autorisation de programme comme suit :



Budget Eau Potable
AP 2018-01 / Mise en place d'un dispositif de relève à distance

DEPENSES						
MONTANT AP (Investissement)	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
435.162,50 €	12.550 €	900 €	200.088,71 €	92.916,49 €	62.255,95 €	RAR 66.451,35€

Budget Assainissement
AP 2021-01 / Mise en place d'un dispositif de relève à distance

DEPENSES						
MONTANT AP (Investissement)	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
435.162,50 €	-	-	200.088,71 €	92.916,48 €	62.255,90 €	RAR 79.901,41€

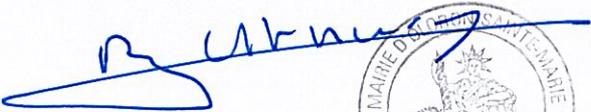
Après avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 25 mars 2024,

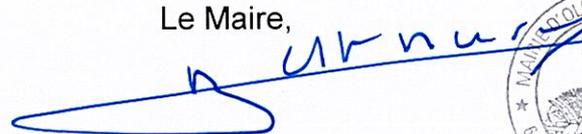
Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **FIXE** la durée de l'autorisation de programme à 6 ans, de 2019 à 2024,
- **ARRETE** les crédits de paiement tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement tels qu'arrêtés.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 12 avril 2024.
 Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 16/04/2024




Le Maire,


Bernard UTHURRY